

Canton Infos

C'est vous qui faites l'info

JOURNAL D'INFORMATIONS LOCALES ÉCONOMIQUES ET CITOYENNES

LE PRINTEMPS REVIENT



L'ÉDITO

de Christian Beaudin

Je t'aime, moi non plus...

À l'heure de la sortie de votre journal préféré Canton Infos, il nous est impossible de savoir comment nos territoires seront regroupés au 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRE. Un petit tour d'horizon s'avère utile et nécessaire. La loi oblige les communautés de communes à avoir au minimum 15 000 habitants. Seule sur notre territoire, la CCL (Communauté de Communes des Loges) est au-dessus de ce seuil et peut rester autonome. Les trois autres communautés, ValSol, le Sullias et Val d'Or-Forêt doivent trouver avec qui se marier pour respecter cette loi. Il y a quelques mois déjà, les différents élus de ces collectivités locales ont pensé que les quatre entités de notre territoire pourraient bientôt n'en faire qu'une. Nous, à Canton Infos, nous les avons précédés, puisqu'il s'agit exactement de notre territoire de diffusion. Nous avons fait ce choix car il nous paraît judicieux : nous y gagnerons tous en présentant un groupe fort défendant la ruralité vis-à-vis de l'agglomération orléanaise d'une part, et du Giennois d'autre part. Cela aurait été si simple ! Un axe économique réunissant Sandillon, Jargeau, St-Denis-de-l'Hôtel, Châteauneuf, Sully-sur-Loire, et Ouzouer-sur-Loire a du sens, la Loire étant le trait d'union entre le nord, le sud, l'est et l'ouest. Pour des raisons que seule la raison ignore, nos édiles ont décidé de ne plus se réunir à quatre. Si l'accord entre le Sullias et Val d'Or-Forêt a rapidement été acquis, il n'en est pas de même pour ValSol et la CCL. Dans un premier temps, ValSol s'est offert au Sullias, qui lui a fermé ses portes en octobre 2015. Les communes de ValSol avaient, lors d'un conseil communautaire, décidé d'être solidaires entre elles – à l'exception de Vannes sur Cosson qui a



officiellement demandé à rallier le Sullias de par sa situation géographique. ValSol s'est alors tournée vers la CCL, qui, à son tour, a refusé cette union. Fort marris, les maires de Jargeau et de Darvoy ont demandé à quitter la CCL pour rejoindre ValSol, ce qui lui permettrait d'atteindre le seuil des 15 000 habitants. Dans le même temps, Sandillon réaffirmait son souhait d'être uni à la CCL... La commune de Sigloy souhaite aussi rejoindre la CCL. Et tout cela se fait en catimini, lors de réunions où certains ne sont pas conviés – ou seulement entre maires de même sensibilité politique. Vive la démocratie ? À Canton Infos, nous préférons penser que ces manœuvres politiques se font dans l'intérêt général, plutôt que de croire que nos élus songeraient à leurs intérêts personnels... Pendant ce temps, les services municipaux et ceux des intercommunalités étudient l'impact pour leur structure de tel ou

tel mariage. Bien sûr, les affaires courantes sont gérées, mais les projets structurants de territoire ne sont pas près de voir le jour. Si l'on en croit le sénateur Jean-Pierre Sueur, dont vous lirez l'interview dans ce numéro, ce sont exclusivement les élus qui décideront de leur mariage au sein de la commission départementale qui doit rendre son projet, courant mars, à l'État. Cela, c'est dans le meilleur des mondes, celui où tout le monde est d'accord. Et on murmure à l'oreille de votre journal préféré qu'en cas de désaccord, le préfet de la République, à qui reviendrait la décision finale, pourrait choisir la première mouture du projet, c'est-à-dire le mariage des quatre communautés de communes.

Et pourtant, il fait si bon vivre dans nos cantons !

Rencontre avec Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret

Jean Pierre Sueur communique



Jean-Pierre Sueur, revenons sur la loi NOTRE, sur laquelle vous vous êtes beaucoup investi au Sénat...

Jean-Pierre Sueur: En ce qui concerne la taille des intercommunalités, le compromis auquel nous sommes parvenus, d'un minimum de 15 000 habitants, est bon. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il s'agissait d'aller vers des communautés plus fortes pour gérer avec efficacité les questions de développement économique et d'aménagement du territoire, qui sont

si importantes, et pour traiter de questions essentielles d'environnement, d'urbanisme, de logement, et ce dans le respect des communes.

Mais ce transfert de compétences vers les intercommunalités réduit le pouvoir des maires et des communes ?

JPS: À cet égard, l'accord auquel nous sommes parvenus préserve la spécificité et l'identité des communes. Ma position est claire: l'intercommunalité ne doit pas aller à l'encontre des communes. Nombre de ces dernières ne pourraient subsister sans la nécessaire mutualisation librement consentie au travers des communautés. Enfin, pour ce qui est de la question du PLUI, le plan local d'urbanisme intercommunal, je me réjouis que nous ayons conservé la minorité de blocage de 25 % des communes représentant 20 % de la population. En effet, lorsqu'on a présidé une intercommunalité, on sait très bien que les choses ne peuvent avancer que si un consensus s'instaure entre les maires et les communes. Mais s'il faut qu'une majorité se dégage pour aller de l'avant, il ne faut pas non plus qu'une seule commune puisse bloquer un processus voulu par l'ensemble des autres communes.

Concrètement, sur notre territoire, comment voyez-vous les regroupements de communautés de communes ?

JPS: Il y a quatre grands pôles urbains

dans le Loiret: Orléans, Montargis, Gien et Pithiviers. Je ne suis pas de ceux qui pensent que le reste du territoire doit rallier l'un ou l'autre de ces pôles. Je crois que ce serait une lourde erreur de penser à un grand Orléans qui aurait, comme satellites, Châteauneuf-sur-Loire, La Ferté-Saint-Aubin, Beaugency et Neuville-aux-Bois. Je pense, au contraire, qu'il y a des espaces qui ne sont pas réductibles à l'un des quatre pôles et qui doivent pleinement exister en tant que tels. Mais pour cela il faut former de fortes communautés cohérentes. C'est pourquoi il me semble qu'une nouvelle intercommunalité du cœur du Loiret autour de la communauté des Loges, qui s'étendrait à d'autres communautés et d'autres communes aurait toute sa légitimité et dégagerait une aura importante.

Mais les maires n'ont pas l'air de se mettre d'accord ?

JPS: Grâce à notre travail au Sénat, nous avons obtenu que ce soit uniquement les élus qui décident des regroupements de communes au sein de la commission départementale de coopération intercommunale, qui ne compte que des élus, et que rien ne leur serait imposé!

Sauf si les élus n'arrivent pas à présenter un projet commun...

JPS: Oui, dans ce cas, c'est le préfet qui devra trancher.

Propos recueillis par Cécile Richard